

TRAITEMENT ANTI-INFECTIEUX

(DIPLOME D'UNIVERSITE D')

ANNEE 2023-2024

- **Objectifs** : donner les outils pour pouvoir décider de façon argumentée la mise en place d'un traitement anti-infectieux
- **Durée** : 1 an
- **Droits à payer** :
 - **Si inscription unique à ce seul diplôme ou comme 1^{er} DU (si plusieurs DU)**
En 1^{ère} année : **593€** → droits administratifs (243 €) + droits pédagogiques (350 €)
Année mémoire : **340€** → droits administratifs (170 €) + droits pédagogiques (170 €)
 - **Si inscription seconde : comme 2ème ou énième DU (car plusieurs DU)**
En 1^{ère} année : **509€** → droits administratifs réduits (159 €) + droits pédagogiques (350 €)
Année mémoire : **283€** → droits administratifs réduits (113 €) + droits pédagogiques (170 €)
- **Enseignant responsable** :

Professeur Yves HANSMANN

Service de Médecine Interne et des Maladies Tropicales et Infectieuses

NOUVEL HOPITAL CIVIL / NHC

1, place de l'Hôpital - BP N°426 - 67091 Strasbourg Cedex

☎ 03 69 55 05 45

Mail : yves.hansmann@chru-strasbourg.fr

Secrétariat : **Mme Isabelle KOUASSI** Mail : isabelle.kouassi@chru-strasbourg.fr

- **Public concerné** :

- Les Docteurs en Médecine français ou ressortissants de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen, de la Suisse ou de la Principauté d'Andorre.
- Les étrangers (hors UE + EEE + Suisse + Andorre) pourvus du diplôme de Docteur d'une Université française, mention Médecine, ou d'un diplôme permettant d'exercer la Médecine dans leur pays d'origine ou dans le pays d'obtention du diplôme (joindre certificat des autorités du pays l'attestant).
- Les titulaires du diplôme d'Etat en Pharmacie ou de Docteur en Pharmacie et les étrangers pourvus d'un diplôme de Pharmacien permettant d'exercer la pharmacie dans leur pays d'origine.
- Les internes en Pharmacie.
- Les internes toutes options y compris Médecine Générale.

- **Inscriptions** :

Demande de dossier d'inscription à la Faculté de Médecine :

- Par internet : med-du-diu@unistra.fr
- Par téléphone : 03.68.85.34.75

- **Cours et programme** :

L'enseignement est représenté sous la forme de 6 séminaires de 2 jours (jeudis et vendredis une fois par mois) de novembre à mai. L'examen consiste en un contrôle des connaissances sous la forme d'une épreuve écrite de 2 heures.

1. Bases microbiologiques
2. Les grandes familles d'antibiotiques
3. Choix d'antibiotiques sur certaines bactéries d'intérêt médical
4. Choix d'antibiotiques dans les différentes situations cliniques
5. Situations particulières
6. Antifongiques, antiviraux

Mémoire : Le mémoire est à fournir au Directeur d'enseignement au plus tard le 31 décembre de l'année civile.